

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-143 du 10 Juin 1977

chargeant le Camarade ADJO BOKO Ignace,
Conseiller Technique à l'Economie, de
l'intérim du Camarade GADO Girigissou,
Directeur de Cabinet du Président de la
République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouver-
nement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement,

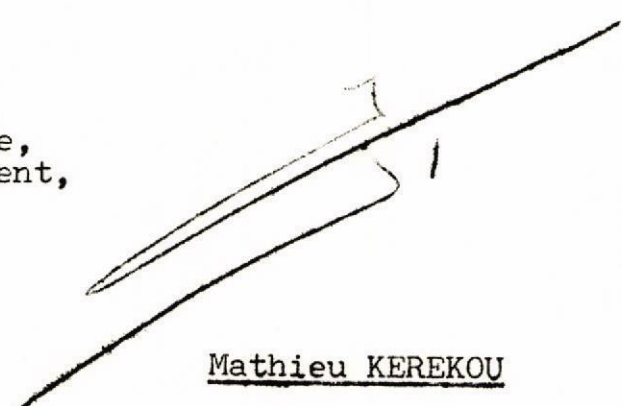
D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Pour compter du 10 juin 1977, le Camarade ADJO BOKO
Ignace, Conseiller Technique à l'Economie, est chargé de l'intérim du
Directeur de Cabinet du Président de la République, pendant l'absence
du Camarade GADO Girigissou.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 10 juin 1977

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 Ministères 15 BN-UNB-FASJEP 6
DPE-DCAJL-INDAH 6 IGE et ses Sections-DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 JORPB 1.-